

République Française  
Département de la HAUTE-SAVOIE  
Arrondissement de Bonneville

N°2026-02-23-12

**SYNDICAT MIXTE DES 4  
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du lundi 23 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 23 février à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à La Roche Sur Foron, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 14
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 1
Nombre de délégués votants	: 15

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

Boris AVOUAC, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Bruno FOREL, Christelle ITNAC, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

**Déléguées suppléantes :**

Isabelle MOURER, Nadège SAPORITO.

**Déléguée ayant donné pouvoir :**

Marie Claire LAFFIN.

**Délégués excusés :**

René CARME, Christophe PERY, Colette BOEX, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Sonia PAUZE.

Madame WATT CHEVALLIER Aline est désignée Secrétaire de séance.

**OBJET : TARIFICATION ESPACES PUBLICITAIRES SUR LES BUS  
DU RESEAU PROXIM ITI**

Les élus proposent d'amender cette délibération et retiennent la formulation suivante

Le Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes souhaite exploiter les espaces publicitaires des autobus Proxim iTi.

Considérant l'identification d'un lot de 20 bus parmi ceux en circulation,

**N°2026-02-23-12**

Considérant à cette date un coût d'ingénierie de gestion de projet évalué à 1500 € HT (à ce jour) comprenant notamment l'accompagnement dans la conception du support, la coordination entre les structures (SM4CC, demandeur, imprimeur, exploitant, etc.) et l'organisation des interventions de pose et dépose.

Il est proposé de louer les emplacements "arrière de bus" sur 20 véhicules par périodes de 6 semaines consécutives selon les modalités suivantes :

- Associations, collectivités, événements ou entreprises partenaires (conventionnement Proxim iTi Pro) situés dans le périmètre du SM4CC : les frais d'ingénierie sont offerts. Ne restera alors à leur charge que la conception des supports, leur réalisation et la pose/dépose.
- Associations, collectivités, événements et entreprises hors périmètre SM4CC : les frais d'ingénierie sont payants (1500€ HT à ce jour). Restera aussi à leur charge la conception des supports, leur réalisation et la pose/dépose.


Dans les deux options, les demandes reçues seront étudiées lors du bureau à l'issue duquel le SM4CC se réservera le droit d'accepter ou non les demandes reçues selon les critères suivants :

- La disponibilité des emplacements aux dates demandées sachant que la priorité sera donnée aux établissements du territoire
- L'intérêt de la campagne publicitaire pour le territoire du SM4CC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide (15 voix pour) :

- D'approuver les modalités de tarification comme exposées ci-dessus

Fait à La Roche sur Foron, le 23 février 2026

Le Président,	La Secrétaire de séance
Stéphane VALLI	Aline WATT CHEVALLIER
	

D.G.S.